

**Coordonnateurs du numéro :**  
**Albert JIOTSA & Saliou ABBA**

# **Gouvernance et préservation de la cohésion sociale dans les aires culturelles du Cameroun**

Revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales (RISHS)  
*International Review of Human and Social Sciences (IRHSS)*

Volume 9, Numéro 9  
Juillet 2022

**ISSN (Version imprimée) : 1966-5199**  
**ISSN (Version électronique) : 2664-732X**



**Directeur de publication :**  
**MFORTEH Stephen AMBE**  
Chef du Centre National d'Éducation

**Rédaction :**  
**Coordonnateur : EHODE ELAH Raoul**  
Centre National d'Éducation  
**Coordonnateur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick**  
Centre National d'Éducation

**Comité scientifique :**  
**MFORTEH Stephen AMBE**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**Gilbert Lamblin TAGUEM FAH**, Professeur, Université de Ngaoundéré  
**Samuel EFOUA MBOZO'O**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**André TASSOU**, Professeur, Université de Yaoundé 1  
**Nathan ONANA NOAH**, Maître de conférences, Université de Maroua  
**Alexis TAGUE KAKEU**, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1  
**Faustin KENNE**, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1  
**Zacharie SAHA**, Maître de conférences, Université de Dschang  
**Carole Valérie NOUAZI KEMKENG**, Maître de recherche, CNE  
**Serge Frédéric MBOUMEGNE NDZESSEU**, Maître de recherche, CNE  
**Raphaël BATENGUENE ASSIL**, Maître de conférences, Université de Douala  
**Albert JIOTSA**, Maître de recherche, CNE  
**Martial JEUGUE DOUNGUE**, Maître de recherche, CNE  
**Williams POKAM KAMDEM**, Maître de conférences, Université de Dschang.

**Comité de lecture :**  
**Rodrigue KEPGANG** (Université de Maroua)  
José Donadoni **MANGA KALNIGA** (CNE-MINRESI)  
**Gaston BESSALA** (CNE-MINRESI)  
**Raoul ELAH EHODE** (CNE-MINRESI)

**ABOUBAKAR ADAMOU** (CNE-MINRESI)  
**Florence KWANYE KWADA** (CNE-MINRESI)  
**Reine FOSSO SIMUN** (CNE-MINRESI)  
**Terence KIWOH** (Université de Buéa)  
**Protais NKENGUE ABEGA** (CNE-MINRESI)  
**Christelle Madeleine NJIKI BIKOÏ** (CNE-MINRESI)  
**Honoré FOUHBA** (CNE-MINRESI)  
**Saliou ABBA** (CNE-MINRESI)  
**Hervé MVONDO** (CNE-MINRESI)  
**Marie Désirée NOGO** (CNE-MINRESI)  
**Daniel Georges NANA KOMEY** (CNE-MINRESI)  
**Ivo TAWE TASSAH** (CNE-MINRESI)  
**TEGUIA BOGNI** (CNE-MINRESI)  
**Timothy Musima OKIA** (CNE-MINRESI)  
**Nicolas OWONA NDOUNDA** (CNE-MINRESI)  
**TIEMENI SIGANKWE** (CNE-MINRESI)  
**Fernand ATEBA OSSENDE** (CNE-MINRESI)  
**Moïse MBEY MAKANG** (CNE-MINRESI)  
**Victorine NZINO MOUNONGO** (CNE-MINRESI)  
**Alain Hugues OBAME** (CNE-MINRESI).

**Montage et mise en ligne :**

**Nicolas OWONA NDOUNDA** (CNE-MINRESI)  
**TIEMENI SIGANKWE** (CNE-MINRESI)

## Sommaire

Éditorial.....	ix
Introduction générale .....	1
Albert JIOTSA & Saliou ABBA	
Première partie : Gouvernance locale et stabilité des institutions socio-traditionnelles .....	9
Le développement local : stratégie d'urgence de développement ou arrimage au système de modernisation de l'Etat au Cameroun?.....	11
ONANA NOAH Nathan	
Comités de développement, développement local et stabilité des institutions socio-culturelles dans le Diamaré .....	25
YADJI MANA	
Gouvernance partagée, multiculturalisme et consociation : institutionnalisation des structures politiques de la cohésion sociale au Cameroun.....	51
Nicolas Serge NDOCK	
Traditional Democratic “states” (Babungo and Ide): Lessons for governance, political stability and peace in Cameroon .....	87
Godwill Kungso Ndzofoa Eno	
Engagement politique des autorités traditionnelles : enjeux et défis pour la cohésion sociale au Cameroun .....	111
ABOUBAKAR Adamou	
La gouvernance locale et la pérennisation de la cohésion sociale au Cameroun à l'aune de la mondialisation .....	139
METSENA NDJAVOUA	
Seconde partie : Dynamique socioculturelle et construction de l'identité nationale en contexte multiculturel.....	165
L'interculturalité, gage de la cohésion sociale en milieu socio-éducatif : le cas de la <i>Menoua</i> (Ouest-Cameroun).....	167
Irène GUEWOU & Albert JIOTSA	

L'interaction culturelle et la construction de l'identité camerounaise : l'apport des arts du spectacle vivant .....	183
MOUNGANDE Ibrahim Aliloulay	
Terminologies stigmatisantes des aires dites culturelles : crime contre la cohésion sociale et le vivre-ensemble?.....	201
KAMPOER KAMPOER	
Identity Crisis in the Bamenda Grassland of Cameroon: Oku in the <i>Nsan</i> Native Authority and Bui Division 1922-1992 .....	221
NDIFON Humfrey NSAKEMEI & Nfi Joseph Lon	
Les dynamiques au cœur des mécanismes de gouvernance des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun : le sceau des influences extérieures (XVI <sup>e</sup> - XXI <sup>e</sup> siècles) .....	251
Gérard NGANDJOU KOMOLO	
Conclusion générale.....	273
Albert JIOTSA & SALIOU ABBA	

Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position du Centre National d'Éducation (CNE).

*The opinions expressed in this journal are those of the authors and do not necessarily represent those of the National Centre for Education.*



## Éditorial

Confronté à un environnement conflictuel qui semble s'auto-reproduire, le Cameroun a le défi de réaliser et/ou préserver la cohésion sociale via un processus fécond de manifestation et d'incarnation de valeurs socio-identitaires constructives. Au regard du paysage socio-culturel camerounais, il existe un foisonnement étonnant de pratiques et de vécus liés à l'expression des identités humaines. L'on en vient parfois à se demander si cette pluralité insaisissable de mœurs, de par leur nature et leur ampleur ne contribuerait pas à transformer fondamentalement les relations interhumaines. À partir du lien qui existe entre la gouvernance locale et la stabilité des institutions socio-traditionnelles, il importe de retracer la dynamique qui se trouve à la base de la construction d'une identité nationale en contexte multiculturel. Dans chacune des quatre aires culturelles que compte le Cameroun (les Soudano-sahéliens, les Sawa, les Fang-Beti-Bulu et les Grassfields), de nombreux mécanismes institutionnels assurant à la fois la redistribution équitable et la gestion transparente du bien communautaire ont toujours été à l'avant-garde de la stabilité et de la cohésion sociale entre les peuples. Ce numéro spécial de la Revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales, marque un point d'orgue sur l'analyse de ces mécanismes institutionnels en évoquant les différentes mutations qu'ils ont connus à travers le temps. Bien plus, il contribue à éclairer la lanterne de l'opinion sur les risques liés à une mauvaise appropriation des attributs identitaires communs dans un contexte de préservation de la cohésion sociale.

**MFORTEH Stephen AMBE**

Professeur titulaire des Universités  
Chef du Centre National d'Éducation  
MINRESI - Cameroun

# **Gouvernance partagée, multiculturalisme et consociation : institutionnalisation des structures politiques de la cohésion sociale au Cameroun**

**Nicolas Serge NDOCK, PhD, Science Politique  
Université de Ngaoundéré**

## **Résumé**

L'irruption exacerbée des communautés ethniques dans l'espace public et l'ordination spécifique des comportements politiques qui s'ensuit, produit un certain type de gouvernance politique et de cadre politique. La gouvernance entendue comme processus de coordination des dynamiques et acteurs multiples, prend de plus en plus en compte les questions relatives aux identités dans une perspective de partage. La cohésion sociale subsumée par la gouvernance partagée ou consociative se met progressivement en place par des processus d'institutionnalisation pratique et formelle, prenant en compte les questions identitaires ou ethno-communautaires dans la formulation des politiques publiques de la coexistence et de la différence en lien avec la structuration du champ politique au Cameroun à l'aune du multiculturalisme.

**Mots-clés** : gouvernance partagée, multiculturalisme, consociation, cohésion sociale, institutionnalisation

## ***Abstract***

*Irruption of ethnic communities in the public sphere and the specific structuration of political behaviors that follow, produce a certain type of political governance and political framework. Governance is understood here as a process of coordination of dynamics and actors. Governance includes more and more identities matters. The social cohesion which is related to consociational governance is progressively rooting by the process of practical and formal institutionalization taking into account communitarian matters in the formulation of public policies related to the governance of ethnic cohabitation in the multicultural political framework of Cameroun.*

**Keywords** : shared governance, multiculturalism, consociation, social cohesion, institutionalization

## Introduction

L'irruption exacerbée des communautés ethniques dans l'espace public et l'ordination spécifique des comportements politiques qui s'ensuit, produit un certain type de gouvernance politique. La gouvernance entendue comme processus de coordination des dynamiques et acteurs multiples (Hufty, 2007, 13), prend de plus en plus en compte les questions relatives aux identités (Ndock, 2016 : 25) dans une perspective de partage (Mballa, 2020 : 1). L'idée de la cohésion sociale qui est consubstantielle à la gouvernance politique, parce que supposée ontologiquement visée par celle-ci, fait l'objet de nombreux débats. Pendant que certains prônent « l'universalité d'une perspective morale par-delà la relativité des cultures » pluri-identitaires et les politiques assimilationnistes comme garantie de la cohésion sociale dans les sociétés politiques profondément divisées en segments identitaires (Schnapper, 1998 : 1969), d'autres estiment que la cohésion sociale est principalement la résultante du travail de représentation multiculturelle et multicommunautaire des élites (Lijphart, 1969 :216).

L'observation de la société politique camerounaise depuis le retour du pluralisme politique et de la compétition multipartite à l'orée des années 90, fait constater la prise en compte par les pouvoirs publics des questions identitaires et ethno-communautaires dans les processus de gouvernance politique (Ndock, 2016 :23). Ainsi, la prise en compte des questions liées à l'autochtonie en politique, l'équilibre ethno-régional dans les concours administratifs, l'exigence légale du respect de la prise en compte des composantes sociologiques dans la constitution des listes de candidatures électorales, renseignent suffisamment sur le caractère ethno-communautaire de la gouvernance politique pratiquée au Cameroun à l'aune du multiculturalisme. La gouvernance politique des communautés ethniques est d'autant opérante au Cameroun qu'elle est davantage revendiquée dans la pratique des acteurs dans l'espace public entendu comme espace de discussion et de délibération publique (Manin, 1996 : 12). Dans l'espace public, certains dénoncent l'instrumentalisation ou la perversion de l'équilibre régional tout en reconnaissant son utilité comme modalité principielle de régulation de la coexistence pluri-identitaire ou multiculturelle. D'aucuns revendiquent une meilleure représentation de leurs communautés ethniques dans les instances de gouvernance politique. D'autres encore souhaitent la sécession

ou la révision de la forme de l'État comme garantie de la prise en compte de leur spécificité identitaire. Ce qui est constant c'est que la gouvernance politique implique les communautés ethniques aussi bien du fait des représentations, des revendications que des programmes publics pris par l'État. La question de la cohésion sociale, en lien avec la gouvernance des communautés ethniques se pose avec acuité en tant que cohérence et intégration des communautés et des individus dans la communauté politique dans une perspective de justice sociale (Rawls, 1997 : 42).

L'analyse de la cohésion sociale dans les sociétés multiculturelles et plurales est intéressante d'autant plus que les sociétés marquées du sceau du pluralisme identitaire sont présentées comme portant des germes d'instabilité politique. Le travail est original en ce sens qu'il ne réduit pas la cohésion sociale aux questions simplement socioéconomiques de la désaffiliation sociale (Castel, 1991 :138), de l'exclusion sociale (Castel, 1996 : 35) ou de la disqualification sociale (Paugam, 1994 : 9) sur fond des inégalités sociales à dimension individualiste. Mais, ce travail réussit à mettre la cohésion sociale en dialogue avec les questions de groupe et d'identité ainsi qu'avec une forme particulière de participation politique dite étagée ; de sorte que l'on puisse parler de façon réappropriée de l'« invention du lien social » (Donzelot, 1994 : 24) sur fond identitaire. La participation politique est dite étagée en ce sens que les entrepreneurs ethnopolitiques s'investissent préférentiellement dans tel ou tel espace politique dont les chances de rentabilité politique, dépendent des « chances objectives de profit qui sont offertes aux investissements dans un état déterminé des instruments institutionnalisés de reproduction » (Bourdieu, 1978 : 22). Si l'on peut constater qu'il s'institutionnalise à renfort de la pratique des acteurs, une forme de cohésion sociale, comment celle-ci s'institutionnalise-t-elle concrètement à l'aune de la consociation ou de la gouvernance consociative au Cameroun tant plus que la consociation est le processus de prise en compte des segments identitaires dans la production de la décision publique ou de la structuration du champ politique? Comment s'institutionnalise l'interdépendance des individus regroupés en blocs identitaires au sein d'une même communauté sociopolitique pour laquelle ils manifestent un sentiment d'appartenance malgré le pluralisme ethno-communautaire ? Pour répondre à ces questions, nous avons fait recours à la consociation de Lijphart et au néo-institutionnalisme comme approches théoriques. Nous avons aussi procédé à des

enquêtes et entretiens avec des hommes politiques et membres d'associations ethno-communautaires dans les villes de Douala, Ngaoundéré, Yaoundé, Foumban, Bafoussam, Nkongsamba<sup>6</sup>. Sous la dictée des approches et techniques de collectes de données susmentionnées, nous sommes parvenus à constater que la cohésion sociale s'institutionnalise par la pratique consensuelle de l'étagement multiculturel des espaces de participation politique d'une part et que la cohésion sociale s'institutionnalise aussi par la pratique consensuelle de la représentation consociative d'autre part.

### **1. L'institutionnalisation de la cohésion sociale par la pratique consensuelle de l'étagement multiculturel des espaces de participation politique**

Dans leurs activités politiques, les entrepreneurs ethno-communautaires en phase avec la configuration ethno-politique du champ politique camerounais, concourent en permanence à la production de l'étagement des lieux d'actions politiques sur la base des référents et des référentiels ethno-communautaires. Ainsi, pour se démarquer des entreprises concurrentes, les entreprises politiques ou ethno-politiques « expriment et justifient les intérêts matériels et symboliques de groupes sociaux distincts et s'assurent ainsi de leur fidélité » (Gaxie, 1987 : 47). Les entrepreneurs ethno-communautaires qui sont de véritables acteurs politiques dans un champ de compétition politique particulier, mènent des activités politiques compréhensibles par eux et par les populations auxquelles ces activités sont destinées. La raison est qu'ils sont dans un même univers de sens et dans une même communauté épistémique avec leurs interlocuteurs et destinataires politiques. Ceci est d'autant vrai que « l'action proprement politique est possible parce que les agents, qui font partie du monde social, ont une connaissance (plus ou moins adéquate) de ce monde » (Bourdieu, 1981 : 70). L'étagement

---

<sup>6</sup> Entretien avec Ebongue Ngoh Jean Jules, Président de l'association dénommée rencontre générale des enfants du Moungo le 26 janvier 2015 à Ntolo; Entretien avec Elong Ngono, président des élites originaires du Moungo le 12 février 2015 à Yaoundé. Entretien avec Marceline Zogo, membre de l'association des ressortissants de la Lékié dans le Littoral le 7 Janvier 2015 à Douala. Entretien avec le Dr Mouazamou membre du *Ya Kamata* de l'Adamaoua le 26 Mai 2020 à Ngaoundéré. Entretien avec El Hadj Mohamadou Dalailou, président régional de l'association des ressortissants du Djerem le 28 Avril 2020 à Ngaoundéré. Entretien avec Joachim Ngongang membre du Laakam le 26 Mai 2020. Entretien avec Pamphile Yobè secrétaire général du Ngondo le 16 février 2020 à Douala.

des sites de participation politique par des entrepreneurs ethno-politiques, « politiciens investisseurs » (Lacam, 1988 :31) ethniquement marqués, est configuré par « la redéfinition de l'espace public comme une arène où s'affrontent et se confrontent des revendications ou des exigences aussi diverses que contradictoires» (Taguieff, 2005 :89). La reproduction dans ces espaces ethno-politiques est donc favorable aux entrepreneurs ethno-politiques qui sont considérées comme des représentants naturels du fait de l'identité de leur appartenance ethnique avec les populations ethno-politiquement *compétentes*<sup>7</sup> de ces espaces.

L'étagement des espaces de participation politique est donc effectué différemment par des entrepreneurs ethno-politiques autochtones et allogènes en fonction du stock de ressources politiques qu'ils entretiennent et activent dans des espaces précis (Lacam, 1988 : 25). Cet étagement est dû à la fois à la configuration ethniquement clivé des espaces de participation politique et au fait que « les hommes politiques prennent l'initiative de proposer un principe de clivage plutôt qu'un autre » (Manin, 1996 : 27) de sorte qu'il existe une sorte d'homologie entre la structure ethnique de l'espace politique et les rationalités des entrepreneurs ethno-politiques. Ainsi, l'on assiste donc à l'institutionnalisation d'une division du travail politique, consensuellement établie par la pratique, entre les *entrepreneurs ethniques* (Wieviorka, 2001, 198) sur la base du clivage autochtone minoritaire/allogène majoritaire. Pendant que les entrepreneurs ethniques autochtones minoritaires s'activent plus dans les étages de la participation politique par le haut, les entrepreneurs ethniques allogènes majoritaires, eux par contre, s'investissent plus dans les étages de la participation politique par le bas. Il s'agit dès lors de répondre à la question suivante : comment la pratique consensuelle de l'étagement des espaces de participation politique institutionnalise-t-elle la cohésion sociale ? Pour ce faire, nous disons que la pratique consensuelle s'institutionnalise d'une part par la participation prioritaire des

---

<sup>7</sup> Nous distinguons ici la compétence politique du sentiment de compétence politique en nous référant aux travaux de Daniel GAXIE. Les populations ethno-politiquement compétentes sont celles qui comprennent les enjeux de représentation et de participation politiques de la compétition politique à l'aune des clivages ethniques, et se mobilisent politiquement pour que le pouvoir politique reste dans la communauté ethnique, c'est-à-dire qu'il soit détenu par l'un « des fils ou frères du village ».

entrepreneurs des communautés autochtones minoritaires dans les étages de la participation politique par le haut ; et, d'autre part par l'investissement prioritaire des entrepreneurs des communautés allogènes majoritaires dans les étages de la participation politique par le bas.

### **1.1. La participation prioritaire des entrepreneurs des communautés autochtones minoritaires dans les étages de « la politique par le haut ».**

A l'observation des comportements politiques des populations des villes du Cameroun, principalement celles des villes dans lesquelles les interactions autochtones minoritaires et allogènes majoritaires sont fortes, l'on perçoit un type spécifique de comportements politiques chez les autochtones minoritaires. Ces derniers s'investissent en priorité dans le champ de la participation ethno-politique mettant en exergue l'étage de la politique par le haut. Cet étage est celui de l'institutionnel et du sommet ou du haut des instances de direction politique de l'État. L'étage de la participation politique par le haut est donc le site où la participation politique n'est pas produite de façon exclusivement endogène par l'interaction des entrepreneurs ethno-politiques locaux. Il est plutôt le site topique où, la structure des rapports politiques entre les entrepreneurs ethno-politiques est conditionnée et fortement influencée par l'institutionnel étatique interventionniste. Dans cet étage de la participation politique préféré par les entrepreneurs ethno-politiques autochtones, l'État à travers son dispositif institutionnel (préambule de la Constitution de 1996) est plus interventionniste que régulateur. Ainsi, nous constatons que les populations et les élites autochtones de certaines villes ou de certains villages s'investissent plus dans des stratégies de collaboration avec les autorités politico-administratives et dans des stratégies d'appropriation politique de l'ensemble du dispositif institutionnel de protection politique et juridique des minorités et des autochtones au Cameroun. Les entrepreneurs ethno-politiques autochtones minoritaires sont les entrepreneurs politiques appartenant à des groupes ethniques considérés comme autochtones dans leur région d'installation originelle mais qui sont minoritaires soit politiquement soit ethniquement du fait de l'installation sur le sol des groupes allogènes devenus démographiquement ou politiquement majoritaires. Les entrepreneurs ethno-politiques autochtones qui privilégient la participation politique en mobilisant des dispositions

constitutionnelles telles que la protection des minorités et des populations ethniques qui leur sont reconnues, s'investissent dans une sorte de « rationalisation institutionnelle des rôles institués » (Onana, 2002 : 2) par le dispositif normatif en vigueur et par les pratiques routinisées.

### **1.1.1. Les stratégies d'appropriation politique du dispositif institutionnel de protection des autochtones et des minorités**

Avant d'analyser les stratégies de participation politique et les champs de participation privilégiés ou rationnellement priorisés par les entrepreneurs politiques autochtones, il convient de revenir, un tant soit peu, sur le débat théorique autour du concept d'autochtonie. Ainsi, Roger Gabriel Nlep pense que,

« est autochtone pour moi (au Cameroun), au plan de la réalité historique, sociologique, géographique, celui qui était installé quelque part en 1884. Il est autochtone à cet endroit. Même si ces arrière grands-parents ont vendu les terrains, même s'ils ont aliéné les terres, tout ce qui a été donné à Douala aux européens, tout ce qui a été arraché à Njombé, à Edéa, à Bafoussam, au nord, cela ne veut pas dire que cela n'a pas été arraché à quelqu'un. Ceux à qui cela a été arraché ou qui les ont donnés, c'est eux les autochtones<sup>8</sup> ».

Bien que ce propos de Roger Gabriel Nlep soit empreint de quelques apories liées au style spontané de la verve que l'on reconnaissait à l'auteur, il va sans dire que la définition qu'elle donne de l'autochtone, est à prendre en compte d'autant que cet auteur est l'un des précurseurs dans le débat de la conceptualisation de l'autochtonie politique au Cameroun. En plus de Roger Gabriel Nlep, nous pouvons aussi inscrire dans le sérail des auteurs qui délimitent historico-géographiquement le concept d'autochtone à partir de 1884<sup>9</sup>, année du début de la colonisation juridique du Cameroun, Francis Wandji(2011) dans la mesure où il précise que « *l'autochtone serait de ce fait celui parmi les camerounais établi dans une région ou dans une portion du territoire actuel avant la colonisation peu importe qu'il soit venu d'ailleurs* ». Pour Guillaume Ekambi Dibongué (Ekambi

---

<sup>8</sup> Journal *La nouvelle expression* du 16 Mai 2003. Hors-série.

<sup>9</sup> Cette année est considérée comme celle marquant la colonisation juridique du Cameroun à partir de la ville de Douala. C'est en 1884 que les Allemands débarquent sur la côte habitée par les duala et font signer aux chefs duala le traité germano-duala qui va régir les rapports entre l'Allemagne et le Cameroun en instituant ce dernier comme une colonie allemande.

Dibonguè, 2005), l'autochtone est « l'habitant ancien de la ville par voie ancestrale ».

Par ailleurs c'est James Mouanguè Kobila qui tente le mieux de sociologiser le concept d'autochtone au Cameroun en intégrant dans la définition qu'il lui donne une dimension représentationnelle en plus de la dimension historico-géographique développée par les autres auteurs. Il estime que le concept d'autochtone recouvre deux critères définitionnels. Un critère objectif selon lequel le statut d'autochtones est reconnu aux populations qui répondent à une importante communauté historique comme société ayant le même territoire avant la colonisation ou l'expansionnisme d'autres peuples. Un critère subjectif qui renvoie à la dimension représentationnelle ou idéationnelle selon laquelle les populations se reconnaissent elles-mêmes comme différentes des autres populations groupées sur le plan culturel, des origines, des cosmogonies, etc. c'est le critère subjectif de l'auto-détermination (Mouanguè Kobila, 2009 : 197).

Les populations et les élites, autochtones surtout, pour accroître leurs chances d'obtention des trophées politiques dans leurs luttes contre les allogènes pour le contrôle monopolistique et légitime de la participation et de la représentation politiques, vont préférer certains sites d'actions politiques. Ainsi, les entrepreneurs ethno-politiques autochtones appartenant aux groupes minoritaires privilégient la mobilisation du dispositif institutionnel de protection des droits des autochtones et des minorités. Ces entrepreneurs ethno-politiques s'approprient l'ensemble de l'architecture institutionnelle de protection des droits politiques des autochtones et des minorités (ethniques il va sans dire), à tel point qu'ils n'hésitent pas à en faire des ressources de mobilisation politiques et d'actions politiques en tant que de besoin. Ils préfèrent donc activer des « ressources institutionnelles-rétributives» (Lacam, 1988 : 29) qui sont des sortes de ressources politiques institutionnelles qui permettent une certaine rétribution pour ceux qui les détiennent ou pour ceux au profit de qui elles sont activées. Les entrepreneurs ethno-politiques autochtones, en privilégiant les actions politiques de mobilisation des appareils et des dispositifs institutionnels de protection des droits des autochtones et des minorités ethniques, manifestent, par ce fait même, leur indispensable « besoin d'État » (Otayek, 1999 : 5) dans un environnement social où les mobilisations identitaires en politique ne leur seraient pas favorables

sans l'intervention de l'État à travers sa régulation institutionnelle<sup>10</sup>. Au-delà de l'appropriation des mécanismes formels, il y a également le coup de pouce de ces mêmes mécanismes, à l'instar des Art. 246 (1) et 307 (2) du Code général de la décentralisation de 2019 qui stipulent respectivement que : Le Maire de la Ville, conseiller municipal d'une commune d'arrondissement de ladite Communauté Urbaine, est une personnalité autochtone de la Région de rattachement de la Communauté Urbaine, et que le Président du Conseil Régional est une personnalité autochtone de la Région, élue en son sein pour la durée du mandat du conseil.

Les stratégies d'appropriation et de mobilisation des instruments institutionnels de protection des droits politiques des populations autochtones et des minorités ethniques que les entrepreneurs ethno-politiques autochtones élaborent, n'occulent pas les stratégies de collaboration avec les autorités politico-administratives du système gouvernant.

### **1.1.2. Les stratégies de collaboration politico-idéologique avec les autorités politico-administratives**

Les entrepreneurs ethno-politiques autochtones minoritaires<sup>11</sup>, pour la plupart, préfèrent s'engager dans des actions politiques qui mettent en relief la collaboration plutôt que le conflit avec les autorités politico-administratives relevant du sommet des appareils de direction de l'État. Les entrepreneurs des communautés autochtones minoritaires savent que n'ayant pas une base ethno-

---

<sup>10</sup> L'Etat a pris un ensemble de dispositifs institutionnels qui donnent la possibilité aux populations autochtones et aux minorités ethniques d'avoir accès à la représentation et à la participation politique. Parmi ces dispositifs institutionnels nous pouvons citer l'exigence légale du respect de la composition sociologique dans les listes électorales (voir les articles 171 al 3 pour les conseillers municipaux ; 151 al 2 pour l'élection des députés ; 218 al 3 pour l'élection des sénateurs ; 246 al 1 pour l'élection des conseillers régionaux du Code électoral), la répartition décrétable des quotas ethno-régionaux lors des concours d'accès à la fonction publique (le Décret 82/407 du 7 septembre 1982 modifiant et complétant celui n° 75/496 du 3 juillet 1975), la constitutionnalisation de la protection des populations autochtones et des minorités ethniques (préambule de la Constitution de 1996), etc.

<sup>11</sup> Le qualificatif minoritaire est saisi ici au sens de minorité ethnique ou de minorité politique. La minorité ethnique par exemple pour les *sawa* et la minorité politique pour les *kiridi*. Ces derniers bien qu'étant démographiquement majoritaire dans les régions septentrionales, étaient minoritaires tant dans les instances de représentation politique que dans celles de participation politique.

politique très large du fait de la faiblesse démographique de la plupart des groupes autochtones actifs tels que les *sama*, dans leurs différentes villes d'origine<sup>12</sup> et les mboum à Ngaoundéré<sup>13</sup>. Les entrepreneurs autochtones, dans leur grande majorité développent des approches et des stratégies de collaboration politique avec ceux qui ont le pouvoir politique, pour ne pas se voir battre à plate couture par les entrepreneurs ethno-politiques allogènes, si jamais ils allaient à une compétition politique en ne mobilisant que la base populaire, fortement communautarisée, sans intervention de l'État ou de « ceux qui parlent en son nom » (Bergeron, 1990 : 180). La collaboration avec l'État ou avec ceux qui le dirigent, permet donc aux entrepreneurs ethno-politiques autochtones de s'assurer le soutien politique de l'État, sans lequel ils auraient difficilement une visibilité politique sur la base ethno-communautaire. Par exemple, les *sama*, les *kirdi* (majorité démographique mais minorité politique dans le grand nord jusque dans les années 90 pendant lesquelles les

---

<sup>12</sup> Douala, kribi, Limbé, Nkongsamba, Santchou, etc. A Santchou par exemple, la minorité ethnique mbo, autochtone de la ville fait recours en priorité à la politique par le haut en sollicitant l'intervention de l'Etat pour que des postes politiques leur soient accordés dans l'arrondissement qui est majoritairement peuplé de bamiléké. C'est ainsi que le chef supérieur des mbo de Santchou a saisi le chef de l'Etat via un memorandum signé le 13 décembre 2020 par une vingtaine de chefs traditionnels mbo pour dénoncer la non présence des chefs mbo dans la liste des représentants du commandement traditionnel de la Région de l'Ouest alors même que la loi portant Code électoral de 2012 dispose que les chefs autochtones doivent être élus comme représentants du commandement traditionnel au sein des conseils régionaux et que les chefs traditionnels mbo sont autochtones de ladite ville qui a été administrativement rattachée à la Région de l'Ouest. Il convient de rappeler que par le jeu de la participation politique par le haut, la minorité autochtone mbo de santchou a obtenu, par une décision de la cour suprême, l'annulation des élections qui seront de nouveau organisées en Avril 2021 avec cette fois-ci la présence d'un chef mbo dans le quota des trois des chefs traditionnels de la Menoua.

<sup>13</sup> Les mboums sont une minorité dans la ville de Ngaoundéré pendant qu'ils sont majoritaires à Touboro dans le Mayo rey. Il faut noter que les mboums de Ngaoundéré du fait de leur minorité préfèrent la participation politique par le haut, notamment la collaboration avec l'Etat qui est censé les protéger et leur donner voix au chapitre politique face aux peuls, aux dii, aux haoussa et aux gbaya beaucoup plus nombreux dans le chef lieu de la Région de l'Adamaoua. Les mboums de Touboro dans le Mayo rey quant à eux priorisent la participation politique par le bas qui leur réussit bien ; d'autant plus qu'ils occupent sous la bannière du parti d'opposition UNDP les positions politiques de maires dans l'arrondissement de Touboro malgré les tensions politiques, socio-culturelles et religieuses qu'ils ont constamment avec le lamido de Rey Bouba, qui lui, est du parti au pouvoir RDPC.

entrepreneurs de la *kirditude*, vont développer de véritables actions politiques de revendication de plus de représentation politico-administrative), préfèrent être des alliés stratégiques (aussi longtemps que ceux qui dirigent l'État prendront des dispositions institutionnelles qui permettent leur visibilité politico-administrative et la défense de leur terroir ethno-identitaire dans un environnement où les interactions avec les allogènes leur sont politiquement défavorables) de ceux qui dirigent l'État. L'un des cas illustratifs de cet état des choses est l'alliance entre le RDPC et le MDR de Dakolé Daïssala. Le fondement de ce dernier parti et son rayonnement politique reposent sur l'argument de la relégation politique des « kirdi » dans le septentrion. Grâce à l'alliance entre le RDPC et le MDR dans les années 90, de nombreux kirdi ont intégré le gouvernement sur la base de la représentation communautaire et de la quête par le gouvernement de la majorité parlementaire en 1992. Parler des entrepreneurs des communautés autochtones n'occulte pas l'activité politique des entrepreneurs des communautés autochtones majoritaires dans les villes où le clivage allogène-autochtone est moins fort du fait de l'occupation monopolistique des positions politiques par les natifs de ces villes. Parmi ces villes, nous pouvons citer entre autres Foumban, Bafoussam, Dschang, Garoua, Bagangté, etc.

Par-delà la participation des entrepreneurs des communautés autochtones minoritaires, il y a aussi lieu de saisir la participation politique particulière des entrepreneurs des communautés allogènes majoritaires dans les villes où le clivage autochtones-allogènes est fortement politiquement marqué.

### **1.2. La participation politique prioritaire des entrepreneurs des communautés allogènes majoritaires dans les étages de « la politique par le bas ».**

Les étages ou les sites de participation politique par le bas sont des espaces politiques où les entrepreneurs ethno-politiques locaux font recours principalement à la mobilisation du nombre et des collectifs populaires. Ici, la structure des rapports politiques entre les entrepreneurs ethno-politiques est donc moins le fait de l'institutionnel étatique que celui des entrepreneurs ethniques au niveau local. Les étages de la politique par le bas sont donc ceux où la participation politique profite plus aux entrepreneurs ethno-politiques disposant des ressources politiques reposant sur des ressorts en lien avec l'horizontalité politique. Ainsi, l'action politique

des entrepreneurs allogènes majoritaires peut être comprise et expliquée par le biais de l'existence d'un certain nombre de ressorts sociaux et politiques sur lesquels s'appuient ces entrepreneurs et par le biais des manifestations objectivées de la participation politique par le bas. La forte démographie des allogènes qui se constituent très souvent en communauté ethno-politique dans les villes où ils émigrent est l'un des ressorts de l'investissement ethno-politique par le bas.

### **1.2.1. Les ressorts de l'investissement ethno-politique à travers les étages de la participation politique par le bas.**

L'engagement politique préférentiel des entrepreneurs allogènes majoritaires dans les étages de la politique par le bas, n'opère pas *ex nihilo*. Cet engagement s'appuie sur un certain nombre de ressorts sociaux et politiques capitalisables ethno-politiquement. Les entrepreneurs ethno-politiques adeptes de « la politique par le bas » (Bayart, 1979 : 23) ou des « modes populaires d'action politique » (Bayart, 1979 : 24), préfèrent cette option politique parce qu'elle correspond à certains soubassements sociopolitiques qui les favorisent dans leur rapport de forces et de luttes aux entrepreneurs ethno-politiques relevant d'autres aires socioculturelles. Le pouvoir démographique est considéré comme le ressort le plus important des ressorts de la priorisation de la participation politique par le bas. Mais, ce ressort ne saurait prospérer en l'absence d'un autre ressort non moins important : le communautarisme socioculturel et politique.

Les entrepreneurs ethno-politiques allogènes appartenant aux grands groupes ethniques du « triangle équilatéral » (Mandjack, 2011 : 80) ou de la *triade* (Mandjack & Ndock, 2020 : 57) mobilisent ces deux ressorts dans les villes où ils se présentent comme des entrepreneurs des communautés allogènes majoritaires notamment les villes de Douala, de Nkongsamba et de Yaoundé. A Douala par exemple, les entrepreneurs bété, *grassyfield* et nordiste mobilisent l'attachement communautaire et le poids démographiques de leurs congénères ethniques pour capter des positions politiques locales. Douala 5<sup>e</sup> est considérée comme le fief bamiléké ; Douala 4<sup>e</sup> est la seule commune de Douala à avoir eu un maire venant de la partie anglophone du pays du fait de la forte présence des anglophones dans cet arrondissement ; les arrondissements de Douala 3<sup>e</sup> et Douala 2<sup>e</sup> sont considérés comme des sites de participation par le bas prioritairement investis par les nordistes et les bamilékes. A

l'occasion des élections municipales les maires suivants ont été élus dans la commune de Douala 5<sup>e</sup> : Jean Ledoux Kuate en 1996, Prosper Tchamabe en 2002, Françoise Foning en 2002 et Richard Mfeungwang en 2020. La mairie de Douala 2<sup>e</sup> a connu les mairies suivants : Dagobert Fampou de 1987 à 1996, Jean Paul Lozenou Nana de 1996 à 2002, Abraham Tchato de 2002 à 2007 et Denise Fampou de 2007 à nos jours.

Les entrepreneurs ethno-politiques appartenant aux trois grands groupes ethniques à vocation hégémonique, s'appuient aussi sur le vaste réseau d'associations et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont ils disposent et sur leur longue habitude à la pratique des regroupements associatifs. Les entrepreneurs ethno-politiques allogènes investissant politiquement davantage dans les ressources et les ressorts de la politique par le bas, ont le « sens du placement » (Bourdieu, 1978 : 7) qui leur permet d'obtenir le meilleur rendement du capital ethno-communautaire allogène qu'ils convertissent en capital politique dans les lieux majoritairement occupés par les populations allogènes. Les stratégies ou comportements ethniques rationalisés des « politiciens investisseurs » (Lacam, 1988 : 30) appartenant aux communautés allogènes, bien que reposant sur des ressorts précis, s'observent à travers un certain nombre de manifestations factuelles.

### **1.2.2. Les manifestations de l'investissement des entrepreneurs ethno-politiques allogènes dans les étages de la « politique par le bas ».**

L'on observe que les investissements des entrepreneurs ethno-politiques allogènes et majoritaires se manifestent par une sorte de participation politique que nous désignons par ces termes : participation politique par le bas. C'est ainsi que les entrepreneurs politiques allogènes et majoritaires travaillent à consolider et à mobiliser, le cas échéant, les représentations cheffales de leurs communautés ethniques dans les villes où ils résident (Ndock, 2020 : 399). Les entrepreneurs ethno-politiques appartenant aux ethnies allogènes majoritaires, mobilisent à l'approche des échéances électorales, les chefs de leurs communautés ethniques pour avoir le maximum de suffrages provenant de personnes qui leur font allégeance. La participation politique « *par le bas* » privilégiée par les entrepreneurs ethno-politiques allogènes et majoritaires, est donc préférée par ces acteurs étant donné qu'ils sont, pour la plupart,

candidats à des positions électorales dans des circonscriptions peuplées en majorité par leurs congénères ethniques.

Les entrepreneurs de certaines communautés allogènes majoritaires optent préférentiellement pour la politique par le bas, parce qu'ils appartiennent à des ethnies démographiquement importantes pouvant donc rendre massive toute mobilisation et parce qu'ils ont acquis une certaine expérience dans la mobilisation et dans les manifestations de rue<sup>14</sup>. À côté des associations ethniques et des chefferies des communautés, la rue apparaît aussi comme un site de manifestation de la participation politique par le bas.

La politique par le bas se manifeste par la mobilisation du vaste réseau des associations et des ONG dont disposent les entrepreneurs ethno-politiques allogènes *bamiléké*. La participation ethno-politique par le bas tout comme la « politique par le bas », met en scène « les dynamiques sociales populaires » (Bayart, 1981 : 55) et illustre « la descente de la politique vers les masses » (Bayart, 1981 : 65). Les entrepreneurs ethno-politiques allogènes majoritaires mobilisent ainsi les représentations de leurs communautés et les associations ethniques qui y font allégeance non seulement parce qu'eux-mêmes sont souvent des membres de ces associations et parce qu'ils sont en quête de constitution de fiefs ethno-politiques<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Depuis les années 90, en dehors d'Anicet Ekane et Camille Mboua Massock, la plupart des entrepreneurs des manifestations et des mobilisations de rue appartiennent au groupe ethnique bamiléké ou au complexe ethnique anglo-bamiléké. Nous pouvons citer Djeukam Tchameni porte étendard du mouvement populaire CAP Liberté, Ni John Fru Ndi, Bernard Njongan, Joe La conscience, Lambo Sandjong René dit Lapiro de Mbanga, Jean Michel Nintcheu, Hilaire Tshudjo Kanga. Il faut noter que même si les acteurs comme Henriette Ekwe, Francis KwaMoutome, Yondo Black qui sont des *sawa*, ont contribué fortement aux dynamiques de libéralisation du champ politique dans les années 90, ils ne se sont pas pour autant institués comme de véritables leaders et entrepreneurs politiques de la rue ou de la mobilisation politique dans la rue.

<sup>15</sup> Après le décès de Françoise Foning, des débats ont eu lieu au sujet de sa succession comme présidente de la section RDPC Wouri 5. Certains souhaitaient que le remplaçant de Foning fût un autochtone sawa alors que d'autres voulaient qu'il fût un bamiléké comme la défunte. Le secrétaire général du RDPC a même proposé au président national Paul Biya qu'il désigne le bamiléké Albert Dzungang comme remplaçant de Foning bien que ce dernier soit président d'un parti de l'opposition. Pour parvenir à cette proposition le secrétaire du RDPC dit avoir rencontré les personnalités bamiléké suivantes Fotso Victor, Ngouchingue Sylvestre, Monkam Pascal, Sindjoun Luc. Cf. note n°115/SG/CC/RDPC/CAB du Secrétaire général du comité central du RDPC Jean Kuete à l'attention du

C'est ainsi que Françoise Foning a construit son fief ethno-politique à Douala 5<sup>e</sup> en mobilisant les nombreuses associations ethniques de la Menoua des quartiers Makèpè, Bonamoussadi, Bépanda, etc. L'on a également observé qu'à la faveur de sa participation à l'élection municipale du 30 septembre 2013, dans la ville de KyeOssi, l'UDC a mobilisé de nombreuses associations ethniques représentant les populations *bamoun* qui ont massivement immigrées dans cette région frontalière de la Guinée équatoriale. La crainte que la mairie de kyeossi ne tombe entre les mains des *Bamoun* de plus en plus nombreux dans cette localité ethno-culturelle *béti* a amené les élites *béti*<sup>16</sup> à œuvrer pour que la commune reste aux commandes des *béti*<sup>17</sup>. Les associations ethniques *béti* et les chefferies de communautés *beti* sont aussi mobilisées dans le cadre de la participation politique par le bas pour soutenir les candidats *beti* aux élections dans le Wouri. Ainsi, Belibi, chef de la communauté *béti* de Douala ; Atangana Onana, patriarche de la communauté *béti* ; Zogo Marceline, membre de l'association des ressortissants des régions Centre-Sud-Est à Douala ; Etoundi Albert, président des ressortissants de la Lékié et bien d'autres élites *béti* ont multiplié des rencontres pour préparer des stratégies de soutien des candidats *béti* à Douala lors des élections du 30 septembre 2013. La mobilisation des associations allogènes n'occulte pas la mobilisation des associations autochtones, même si ces dernières n'ont pas le même poids démographique que les premières. L'on peut observer par exemple que dans la ville de Ngaoundéré, les associations telles que le Mboscuda des Mbororo, le Ta daga des dourous, la dynamique culturelle *mboum* sont mobilisées afin que les postes politiques soient accordés aux minorités ethniques phagocytées par l'hégémonie islamo-peule. La mobilisation des associations ethniques par les entrepreneurs des communautés allogènes majoritaires, s'inscrit dans les dynamiques des mouvements de base dont l'objectif est de contrecarrer la participation politique par le

---

Président national du RDPC, Yaoundé le 6 juillet 2015. Voir cette note en annexe. Par ailleurs c'est le bamiléké Mfeungwang qui a été désigné comme remplaçant de Foning à la suite du renouvellement des bureaux organes de base du RDPC. Cf. *Journal l'Action* n°1039 du Mardi 12 Janvier 2016.

<sup>16</sup> Les élites *béti* telles que le chef du canton *ntoumou* Oyono Nkoulou, le gouverneur de la région du sud Jules Marcelin Ndjaga ont mobilisé les moyens de puissance publique pour intimider l'équipe de campagne et les candidats de l'UDC.

<sup>17</sup> *Le Messager* d'octobre 2013.

haut ou la configuration étatique du tissu social (Maheu, 1981 : 82). Ainsi, les entrepreneurs ethno-politiques partisans de la participation politique par le bas ou de la participation politique à travers les mouvements de base tels que les associations ethniques, les foyers ethno-culturels, s'activent à réduire l'interventionnisme de l'État par le sommet dans le jeu politique et luttent pour que le jeu de la participation politique soit commandé par les mouvements populaires uniquement, du moins au niveau local.

Il s'institue et se structure donc des lieux d'actions politiques considérés comme privilégiés pour de entrepreneurs politiques du fait de leur rentabilité ethno-politique. Ces lieux d'actions ethno-politiques privilégiés par certains entrepreneurs politiques ne sont rien d'autres que des fiefs ethno-politiques au sein desquels sont mobilisées des structures ethno-communautaires en résonance avec la pratique consensuelle de la représentation consociative qui s'institutionnalise dans les sociétés multiculturelles.

## **2. L'institutionnalisation de la cohésion sociale par la pratique consensuelle de la représentation consociative**

Si le champ de la vie politique est configuré selon le principe de la division du travail politique de telle sorte qu'il y ait une république des professionnels de la politique et une république des profanes (Dulong, 2010 : 32), de telle sorte que « *les participants du jeu politique sont des symboles pour d'autres observateurs* » (Edelman, 1991 : 20), l'activité et les mécanismes politiques ne peuvent effectivement opérer que si les professionnels et les profanes s'entendent sur un certain nombre de règles et de signifiés politiques. C'est de l'entente des professionnels<sup>18</sup> et des profanes<sup>19</sup>, que peut découler le consensus ou le quasi-consensus nécessaire à l'institutionnalisation de la gouvernance politique consociative, de la représentation consociative ou de la représentation de la différence. Le consensus dont il s'agit ici concerne à la fois la structure sociopolitique cohérente et provisoirement stabilisée comme l'établi, et l'entente pratiques entre les entrepreneurs politiques. La dimension structurelle du consensus nous permet de le saisir comme l'équilibre instable, ou la structure provisoirement stabilisée émanant du rapport de forces et de luttes entre les différents entrepreneurs

---

<sup>18</sup> Ici les élites et les entrepreneurs ethno-politiques.

<sup>19</sup> Ici les populations saisissant les enjeux du régime ethnicisé de participation et de représentations politiques.

politiques engagés dans la lutte politique pratique. Le consensus socio-structurel, bien qu'il s'objective et s'actualise dans la pratique des acteurs, est un consensus à tendance lourde ; contrairement à celui qui repose exclusivement sur l'entente des acteurs et qui s'apparenterait à une sorte de coalition ou d'alliance globalisée autour d'un même objectif. Le consensus qui repose uniquement sur la rationalité finalisée des acteurs vers la recherche du compromis politique est permanemment instable et fragile quand il n'est pas porté par une structure sociale et anthropologico-culturelle avec laquelle il fait système.

Le consensus ou le quasi consensus politique existant entre les entrepreneurs ethno-politiques ou « leaders communautaires » (Castaignede, 2014 :37), s'origine à la fois dans la configuration ethno-communautaire de l'État et de la société multiculturelle du Cameroun et dans le dialogue communautaire qui se structure tant dans les institutions que dans la pratique politique. Le dialogue communautaire s'observe même, à l'aune de la pratique consensuelle de la représentation de la différence, dans les sociétés occidentales que l'on considère souvent à tort comme homogènes. C'est ainsi qu'au plus fort de la guerre du golfe de 1991, autour de laquelle l'on a observé la résurgence des référentiels communautaires des musulmans et des juifs en France, le dialogue communautaire entre les représentants des communautés juives et musulmanes, illustration du consensus politico-communautaire, a permis de gérer les passions drainées par cette guerre qui mettait en scène l'opposition entre la civilisation occidentale et la civilisation musulmane, du moins dans les représentations. Les informations relayées par *Le Monde* du 29 janvier 1991, par *Libération* du 31 Janvier 1991, ont pu faire observer les déclarations communes signées par Monseigneur Duval, Jean Khan président du conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et par le Recteur Haddam de la mosquée de Paris (Schnapper, 1993 : 188). Au Cameroun, le consensus ou le quasi consensus politique entre les entrepreneurs ethno-politiques s'effectue à travers les élites sociales et politiques qui se présentent comme agissant pour les masses dont elles revendiquent la représentation ethniquement incarnée. La plupart des populations ethniquement différenciées s'alignent derrière leurs représentants ethno-politiques qu'elles considèrent comme susceptibles de mieux défendre leurs intérêts ethno-régionaux. Il se construit donc progressivement une sorte de consensus entre les

élites politiques sur la représentation ethno-régionale ou sur la représentation politique autochtone (Ndock, 2019 : 33).

### **2.1. Le consensus praxéologique et consociatif des élites**

Contrairement à Pierre Flambeau Ngayap qui pense que le consensus ethno-politique entre les élites au sommet de l'État est le fait presque exclusif de l'ancien Président Ahidjo qui multipliait toutes sortes de stratégies de « stabilisation » de son régime (Ngayap, 1983 : 339), nous pensons que le consensus des élites est à la fois une « construction » de plusieurs acteurs politiques et une « formation » résultant d'une convergence de dynamiques politiques et historiques à un moment donné de l'activité sociale. Le consensus des élites sur la représentation et la participation politiques des communautés ethniques est aussi observable par la posture de l'une des élites du sommet de l'État notamment le Président Paul Biya lorsqu'il affirme que construire la nation c'est :

« assurer la participation de toutes les composantes du pays à cette œuvre ; c'est faire en sorte que toutes les régions, toutes les ethnies, tous les camerounais, sans exclusive, se sentent concernés par l'évolution et le destin de leur pays. Chaque ethnie a son importance, sa place, sa valeur qui ne sont pas forcément fonction du poids démographique. Et notre politique d'équilibre vise justement à favoriser la coexistence harmonieuse de toutes les ethnies en sauvegardant particulièrement les droits, l'identité et le génie des minorités<sup>20</sup> ».

En plus d'être des entrepreneurs politiques, les élites politiques sont définies comme des personnes qui sont près du sommet de la pyramide du pouvoir et qui ont la capacité d'influencer les décisions politiques (Genieys, 2006 : 122). Nous n'envisageons pas les élites comme une catégorie ni comme une classe homogène d'acteurs politiques d'autant qu'elles proviennent d'origines sociales et ethniques différentes. Les approches décisionnelles, l'approche par l'activité sociale, l'approche réputationnelle et l'approche positionnelle parce que débouchant sur des résultats rarement concordants, permettent de saisir *in fine* la structure des élites dans la polyarchie (Dahl, 1971 : 71) mais en laissant de côté, dans le cadre de notre recherche, l'influence décisionnelle des notables économiques. Ces élites politiques engagées dans des politiques

---

<sup>20</sup>Cameroon Tribune n°5438 du jeudi 28 Octobre 1993.

d'accommodation, participent à la structuration d'un régime consociatif au Cameroun.

La lente, mais progressive construction du modèle de gouvernance des identités politiques différenciées qui s'opère au Cameroun, n'aurait pu se faire sans le consensus observé chez les élites politiques ; précisément celles faisant partie des « membres qui comptent politiquement » (Monière, 1987 : 180). C'est donc dans un contexte de « communautarisation des mœurs politiques » (Trigano, 2005 : ) et de « croyance productive de consentement (Dobry, 1986 : 278) que l'on constate qu'il y a une sorte de consensus ou de quasi-consensus entre les élites politiques ou politisées, s'agissant du modèle ethno-politique de gestion politique ou de gouvernance politique des populations différenciées sur la base des structures d'allégeances ethno-communautaires et légales rationnelles auxquelles elles sont soumises. L'on observe donc une sorte d'unité d'actions reposant sur la croyance des élites dans la *justice* (*justice ethnique* il va sans dire) et la *justesse* des ressorts ethno-communautaires dont elles font dépendre leurs orientations et comportements politiques (Mbonda, 2003 :). La plupart des élites, indifféremment de leurs bords politiques, de leurs niveaux d'extraction sociale, de leurs surfaces positionnelles, de leur capital social, pensent que le Cameroun étant une société plurale, ne peut avoir pour modèle de gouvernance politique que celui qui prenne en compte et en charge les particularités ethniques dans l'espace public et institutionnel comme dans une sorte de « démocratie consensuelle » (Lijphart, 1984 : 23) délégitimant quelque peu la démocratie majoritaire.

S'agissant de la démocratie majoritaire, Alexis de Tocqueville ne disait-il pas qu' « il est de l'essence même des gouvernements démocratiques que l'empire de la majorité y soit absolu ; car en dehors de la majorité, dans la démocratie, il n'y a rien qui résiste » (Tocqueville, 1951 : 374). Il est donc difficile que la démocratie majoritaire intégrale faisant fi de la prise en compte des particularismes ethno-communautaires, opère dans une société plurale. Par ailleurs, même si les élites au pouvoir ont constamment instrumentalisé le sentiment ethnique pour conserver le pouvoir et se légitimer, les nombreuses revendications visant le respect ou l'amélioration des droits de représentation et de participation politiques des autochtones et des allogènes et les institutionnalisations qui les encadrent, traduisent le quasi consensus

ethno-politique entre les élites au sujet de la gestion politique des identités politiques ethniquement différenciées. Nous pouvons donc affirmer que la « négation officielle» (Otayek, 1999 : 8) de la place des structures ethno-communautaires dans l'espace public et dans les institutions publiques par certaines élites politiques, engagées dans une sorte de rhétorique politique faisant l'apologie du développement et de l'unité nationale marquée de charge historiques des longues années du monolithisme politique<sup>21</sup>, n'occulte ni les pratiques ni les institutions en lesquelles s'incarne le consensus ethno-politique. L'on voit même souvent des élites de la même région se disputer la légitimité de la représentation ethno-politique et de la revendication ethno-politique. Cet état des choses traduit la prégnance du consensus élitair/populaire autour de la structure ethno-communautaire de la représentation politique<sup>22</sup>. Même en France, « on voit alors l'État assumer une politique communautariste qui ne dit pas son nom» (Trigano, 2005 :). On voit même que, « dans des situations de tensions internationales, les autorités préfectorales ou ministérielles reçoivent les représentants

---

<sup>21</sup> Pendant les années qui ont précédé les années 90 dites du libéralisme politique, les modalités de gestion politiques du Cameroun mettaient en exergue les exigences de la construction de l'unité nationale au détriment des expressions libres de toute sorte de regroupement y compris ceux ethniques. Malgré l'obsession unitariste du régime des années 1960, 1970 et 1980, certaines pratiques de prise en compte des particularités ethniques dans l'espace public étaient déjà perceptibles (équilibre régional dans les nominations et les élections monopartites). La construction de l'État unitaire n'était donc pas faite parce que les élites politiques voulaient mettre fin à l'inscription dans l'espace public des particularismes ethno-communautaires, mais beaucoup plus parce qu'il fallait centraliser pour mieux le maîtriser l'appareil de domination politique et de distribution de la rente politique à la fois par les élites politiques internes et les acteurs politiques extérieurs, notamment français.

<sup>22</sup>L'on a pu constater que si certaines élites, notamment celles regroupées dans ce qu'elles ont elles-mêmes nommé le cercle de réflexion des élites de l'Adamaoua sous la conduite d'Abo Hamadjoulde et qui ont produit le mémorandum de l'Adamaoua le 31 juillet 2016 (*cf.* Journal L'œil du sahel du Mardi 18 Août 2016), d'autres élites leur ont contesté leur légitimité ethno-politique et ont produit un communiqué par lequel elles se présentent comme les véritables représentants ethno-politiques de l'Adamaoua. Ce communiqué signé le 20 Août 2016 par HamadjodaAdjoudji a été établi chez le ministre des marchés publics Aba Sadou en présence du député Ali Bachir (*cf.* sites [www.cameroun-info.net](http://www.cameroun-info.net), [www.camer.be](http://www.camer.be), pages consultées le 22 juillet 2016). Ces réactions des élites pour la revendication de la légitimité ethno-politique participent du consensus autour du principe ethnique et de l'autochtonie comme modalités de légitimation de la représentation politique et de la participation politique.

des cultes pour qu'ils calment leurs communautés respectives » (Trigano, 2005 :). Il convient de relever par conséquent que même dans l'Hexagone, il y a un consensus pratique entre les élites politico-administratives et les représentants des communautés dans le dessein de la gestion communautaire des situations se présentant comme des problèmes publics. Le consensus ethno-politique des élites politiques venant des partis politiques, des groupes de pression, des organisations de la société civile et des mass medias n'est possible que parce que ces élites ont des exigences au sens eastonien (Easton, 1974 :) qui sont rendues compatibles avec le « régime ethnicisé de participation politique » (Ndock, 2016 : 125).

Le consensus des élites politiques autour de la participation politique ethnique des entrepreneurs politiques opère aussi au niveau des arènes de luttes politiques locales indépendamment des partis politiques. Le partage ethnique ou la distribution ethnique des postes dans les exécutifs municipaux est l'une des illustrations du consensus des entrepreneurs ethno-politiques dans l'occupation compétitive des positions politiques locales. C'est ainsi que la pratique consistant à partager les postes de Maires et d'adjoints au Maire entre les différents autochtones et les allogènes, bien qu'impulsée par l'ancien parti unique devenu RDPC, a été reproduite par certains partis de l'opposition qui ont remporté les exécutifs communaux. Par exemple, même lorsque le SDF a remporté les communes de Douala en 1996 il a maintenu conformément à l'esprit du consensus ethno-politique un *sama* à la tête de la Mairie de Douala 1<sup>er</sup> et l'UDC bien qu'étant un « parti *Bamoun* » a partagé le pouvoir municipal dans la commune de Magba en investissant comme Maire un *Bamoun*, comme premier adjoint au Maire un *Tikar* et comme deuxième adjoint au Maire un *Bamiléké*. Ce consensus ethno-politique, bien qu'établissant des fiefs ethniques et bien que procédant à la distribution ethnique des positions politiques au niveau local, se perçoit aussi par le partage du pouvoir au niveau national entre les grands ensembles ethno-régionaux.

### **2.1.1. Le travail de construction pratique des grands ensembles ethno-régionaux fédérateurs des micro-ethnies**

Le consensus politique observé entre les élites ou entre les entrepreneurs ethno-politiques est construit par ceux-ci sur les ressorts ethniques ; tant l'ethnie est une catégorie d'identification intériorisée et donc compréhensible et légitime pour beaucoup

d'africains. L'un des indicateurs de la construction de consensus ethno-politique selon lequel seules certaines ethnies et certains acteurs politiques spécifiques peuvent et doivent légitimement prendre part aux activités politiques et publiques, est la construction de quatre ensembles ethno-régionaux ou aires culturelles. Ces ensembles ethno-régionaux sont les horizons politiques indépassables au-delà desquels aucune activité politique légitime n'est possible. Malgré la diversité culturelle et ethnique observée au Cameroun, l'on est parvenu à regrouper politiquement et structurellement les populations dans quatre ensembles ethno-régionaux dont seuls les *fiils* sont habilités à faire de la politique *es* qualité et à participer politiquement aux affaires de la cité tant dans les institutions publiques, que dans les partis politiques et les associations de toutes sortes. Ainsi, les élites ont accompagné les dynamiques de construction des ensembles ethno-régionaux fédérant des pluralités d'ethnies ou de micro-ethnies ayant en commun un certain nombre de schèmes et de codes culturels et culturels. C'est ainsi que les organisations telles que l'*Essingam*, le *Kunze*, le *La'akam*, le *Kod'amboasawa*<sup>23</sup>, le *Ngondo*, *10 million de nordistes*<sup>24</sup> sont des indicateurs factuels des entreprises de regroupements ethno-régionaux. Certaines de ces associations régionales existaient déjà depuis les années 1940 et structuraient déjà les comportements politiques des entrepreneurs ethno-politiques à cette époque-là. La structuration de l'espace public et du champ politique au Cameroun est configurée par l'institutionnalisation de quatre grands ensembles ethno-régionaux dont seuls les représentants sont ethniquement compétents pour participer à la vie politique. Le déroulement du jeu politique à travers ces quatre complexes ethniques nous amène à penser que « l'État-nation n'est pas la forme achevée du politique ; il n'en est qu'une de ses formes au cours d'une évolution qu'il faut sans doute prendre garde de ne

---

<sup>23</sup> Les réunions au sein du *kod'amboasawa* dans le Littoral ont été empreintes d'une tentative manquée de création d'un grand parti *sawa*. Dans la dynamique de construction ou de renforcement du grand ensemble *sawa* couvrant les régions du Littoral, du Sud-ouest et une partie de la région du Sud (le département de l'Océan où l'on trouve les *batanga*), les chefs traditionnels du Littoral et du Sud-ouest se réunirent le 21 avril 1996 à Douala, du 26 au 27 avril à Mbangem dans le Koupé Manengouba et le 25 mai 1996 à Douala. Cf. journal *Le Messager* n°510 du 29 mai 1996.

<sup>24</sup>Mouvement lancé par le journaliste directeur de publication de l'œil du Sahel. Cette association est censée être selon son promoteur le porte-voix des revendications politiques et sociales des nordistes.

pas assimiler à son perfectionnement croissant» (Joly, 2001 : 29). Ainsi, le jeu politique et l'activité politique se déroulent abondamment dans les secteurs dessinés par les structures d'actions politiques que produisent les quatre complexes ethniques *fang-béti*, *anglo-bami*, *sawa* et *nordiste*. L'institutionnalisation de ces quatre ensembles ethno-régionaux dans les limites desquelles la participation politique légitime est censée s'effectuer, a été aussi observée lors de la célébration des cinquantièmes de l'indépendance et de la réunification à Buéa. Selon les propos de l'architecte en chef Ngoa Kisito, le monument du cinquantième de Buéa est constitué de dix piliers et de quatre fresques représentant les quatre grandes aires ethnoculturelles au Cameroun. il s'agit de l'aire sahélienne, l'aire *fang-béti*, l'aire *sawa* et l'aire *grassfield*. Ces quatre aires correspondent donc respectivement aux quatre grands complexes ethniques que sont les *nordistes*, les *fang-béti*, les *sawa* et les *bamiléké-bamenda* (ou *grassfields*). Ces quatre fresques viennent symboliquement figer dans du marbre et de l'acier, les quatre principales configurations des structures ethno-communautaires qui balisent la vie politique au Cameroun.

Le champ des représentations et des perceptions des populations tel qu'il est structuré, amène à penser que la participation politique et la gouvernance consociative qui s'en suit, se jouent donc entre les entrepreneurs ethno-politiques et les élites appartenant à ces grands ensembles ethno-régionaux.

### **2.1.2. La structuration du jeu politique par les entrepreneurs et élites politiques des quatre ensembles ethno-régionaux**

Le jeu politique se joue entre les entrepreneurs et les élites politiques appartenant aux quatre ensembles ethno-régionaux. La structuration du jeu politique par les quatre grands complexes ethniques ou les quatre grands clivages politiques, permet la progressive mise en place d'une « démocratie consensuelle » (Lijphart, 1984 : 23) promouvant « la politique de coalitions » (Lijphart, 1984 : 33) aux dépens de « la politique de la somme nulle » (Lijphart, 1984 : 36). Les entrepreneurs ethno-politiques sont travaillés par le jeu ethno-politique en même temps qu'ils le produisent par la pratique de leurs interactions et des relations de sens normées qui en émergent. Ils sont autant imprégnés de la logique du jeu que du sens qui y est inhérent. Pierre Bourdieu ne disait-il pas du jeu qu'il est « le lieu d'une nécessité immanente, qui est en même temps une logique immanente. On n'y fait pas

n'importe quoi impunément. Et le sens du jeu, qui contribue à cette nécessité et à cette logique, est une forme de connaissance de cette nécessité et de cette logique » (Bourdieu, 1987 : 80). Le jeu ethno-politique n'est pas forcément délibérément et librement créé, mais il ressort des contraintes objectives telles qu'elles se présentent sous la forme immanente de régularités qui ne sont pas immédiatement et ouvertement explicitées et codifiées (Hamel, 1997 : 254). Les leaders des partis politiques, des organisations de la société civile appartiennent à l'un de ces ensembles ethno-régionaux dont les représentants ou entrepreneurs agissent sous la dictée des interactions structurées. Ces ensembles ethno-régionaux tendent à dépasser les limites administratives qui ont balkanisé de nombreuses familles ethniques et se constituent sous le tropisme de l'associativité ethno-politique qui elle-même repose sur l'associativité ethno-communautaire. L'associativité ethno-politique est le principe politique qui permet de regrouper plusieurs entrepreneurs politiques dans une unité politico-représentationnelle dont la logique d'action et le système référentiel sont ethno-communautaires. Alors que l'associativité ethno-communautaire est le principe sociologique qui permet de regrouper plusieurs communautés en un seul vaste ensemble communautaire auquel elles reconnaissent leur appartenance identitaire. C'est ainsi que l'ensemble *fang-béti* regroupe les régions de l'Est, du Centre et du Sud ; l'ensemble *sawa* regroupe les régions administratives du Littoral, du Sud-ouest et une partie de la région administrative du Sud (notamment le département de l'Océan avec les *batanga* qui sont culturellement proches des *douala*) ; l'ensemble *nordiste* regroupe les trois régions administratives septentrionales ; l'ensemble *anglo-bami* regroupe les régions administratives de l'Ouest et du Nord-ouest. La structuration du jeu politique et du champ politique par les représentations et les pratiques de confinement de la participation politique entre les entrepreneurs politiques appartenant aux quatre grands ensembles ethniques, fait ressortir la lutte politique entre les différents groupes ethniques. Ainsi, certaines élites *béti* du Centre pour décrier la réduction de l'efficacité de leur participation politique due à l'arrestation de leurs entrepreneurs ethno-politiques « *compétents* » (Gaxie, 1987 : 40), ont pris un mémorandum<sup>25</sup> à travers lequel elles

---

<sup>25</sup> « Sous le couvert de l'opération épervier vous avez entrepris de faire arrêter tous ceux qu'on vous a présentés comme détourneurs des deniers publics. Cela semble une coïncidence mais il apparaît clairement qu'il ne s'agit que de nos fils

dénonçaient l'écartement de leurs compétiteurs ethno-politiques. Ces élites estimant qu'après le départ de Paul Biya, elles n'auraient plus de véritables entrepreneurs ethno-politiques (ces entrepreneurs étant pour la plupart emprisonnés) susceptibles de rivaliser avec les entrepreneurs ethno-politiques des autres grands ensembles ethniques.

## **2.2. La réceptivité populaire du consensus cohésif**

Le consensus ethno-politique observé par les entrepreneurs politiques au Cameroun, repose sur la perception et la réceptivité populaires de l'incontournabilité et du poids des structures ethno-communautaires dans la construction du consensus cohésif. Le consensus est perçu comme cohésif d'autant qu'il est ethno-politique.

La réceptivité populaire du consensus ethno-politique est d'autant opérante qu'il s'agit d'un consensus sociologique et pratique qui provient de « l'intériorisation des arrangements politico-institutionnels » (Mouiche, 2008 : 80). Ce consensus ethno-politique qui n'est possible que par le biais de la forte politisation des entrepreneurs ethno-politiques et des élites par les schèmes du champ ethno-politique, s'inscrit dans un processus d'« extension d'une catégorie des professionnels de la représentation dans les sociétés contemporaines » (Lagroye, 1991 : 23). Cette extension de la représentation politique, selon nous, va jusqu'à la représentation dans le champ politique sur la base des communautés ethniques. Ainsi le consensus ou le quasi-consensus ethno-politique est d'autant accueilli favorablement par les populations qu'il est cette sorte d'« adhésion silencieuse par laquelle s'établit rituellement mais pacifiquement le mécanisme politique de la délégation » (Ihl, 1993). L'extension du consensus ethno-politique du sommet des élites jusqu'à la base des populations est perceptible par les besoins d'identifications ethno-politiques et de représentation politique de la diversité ethnique de la plupart des individus au Cameroun et par le fait que « les dirigeants politiques deviennent des signes de la compétence politique » sur la principale base de leur appartenance ethnique. Cette postulation est contraire à la posture de Pierre

---

méritants et de ceux ayant une stature d'Homme d'Etat. Sans nous attaquer à votre pouvoir, le grand centre se pose une question : quand vous ne serez plus là pour défendre nos intérêts, lequel de nos fils tiendra notre flambeau si tous sont en prison ? ». Cf. Le journal *Le Messager* du 4 juin 2009.

Flambeau Ngayap qui doute de l'extension du consensus ethno-politique au-delà du sommet dirigeant (Ngayap, 1983 : 280).

La configuration du champ politique et la détermination des acteurs politiques par les *exigences* (Easton, 1974) de la représentation ethno-politique, participent à la cristallisation processuelle d'un quasi consensus politique autour des conditions d'effectuation de la cohabitation des solidarités ethno-communautaires politiquement signifiantes. Le consensus n'est donc possible que si à la formulation des exigences du système de représentation ethno-politique répondent les *soutiens diffus* ou les *soutiens spécifiques* des populations. Le concept de consensus mobilisé ici par nous, s'oppose à l'acceptation qu'en donne Catherine Coquery-Vidrovitch lorsqu'en assimilant le consensus à une pratique proprement africaine et politiquement péjorative, pense qu'il est « l'adhésion collective et sans exception apparente de l'ensemble du groupe à une seule position, voire à un seul homme, le chef » (Coquery-Vidrovitch, 1992 : 8). L'acceptation donnée au consensus par cette auteure ôte à ce concept toute possibilité de négociation, de tractation tendant à réguler des antagonismes et des contradictions politiques.

Quant à nous, la connotation que nous adjoignons au concept de consensus, intègre la dimension du dialogue, des arrangements institutionnels et des négociations dans la structuration de la citoyenneté, de la représentation politique, de la participation politique, et partant, de la démocratie. Nous saisissons donc le consensus comme le résultat non définitif mais provisoirement stabilisé d'une dynamique dialogique entre les acteurs politiques appartenant à plusieurs structures d'allégeances différenciées, qu'elles soient ethno-communautaires ou légales rationnelles. Pour traduire les effets des dynamiques dialogiques sur la citoyenneté observée au Cameroun, nous qualifions cette citoyenneté d'ethno-dialogique, dans la mesure où elle est une sorte de compromis socialement produit (produit du rapport de forces et de luttes entre les communautés ethniques engagées dans la compétition pour la représentation et la participation politiques) entre les entrepreneurs ethno-politiques.

La réceptivité du consensus par les populations, peut donc être observée à travers le réflexe du « *il est d'où* » des populations chaque fois qu'elles en réfèrent à un entrepreneur politique et à travers l'inscription consentie des populations dans l'échiquier politique

instituant les quatre grands groupes ethniques comme horizon indépassable.

### 2.2.1. Le réflexe du « il est d'où ».

La réceptivité du consensus des élites autour de la représentation ethno-politique par les populations est aussi observable par la constante de certains réflexes et comportements sociaux. C'est ainsi que la plupart des populations du Cameroun cherchent dans les nominations, les élections et les entrepreneurs politiques leurs frères du village. Ces populations parfois en ne se limitant qu'aux noms des protagonistes politiques ou administratifs, cherchent à savoir d'où ils viennent pour se rassurer de ce qu'elles sont ethniquement représentées. Pour la plupart du temps, celles-ci se soucient peu de ce que l'entrepreneur politique (nommé à une fonction politico-administrative ou élu à une fonction proprement politique) va leur apporter en termes de réalisations concrètes pour ne s'intéresser principalement qu'à voir si le protagoniste en question est de la même ethnie qu'elles. L'on observe souvent chez ces populations une sorte de jubilation lorsque celui qui est nommé ou élu est de la même ethnie qu'elles. L'on entend ces populations dire « le président a pensé à nous aussi », « nous aussi nous sommes désormais représentées », « c'est un frère du village, même s'il ne me donne rien je préfère que ce soit lui plutôt qu'un tel d'une autre ethnie »<sup>26</sup>. Cette jubilation pour la représentation ethnique dans le champ politique est aussi observée lorsque les populations se mobilisent pour fêter la nomination ou l'élection d'un de leurs fils. Le domicile de l'entrepreneur ethno-politique nommé ou élu est investi massivement par les populations de son ethnie qui viennent manifester leur joie. Parfois même lorsque le lien ethnique est lâche, l'on voit les populations faire des sortes d'*anthropologie spontanée*<sup>27</sup> pour

---

<sup>26</sup> Propos recueillis à la suite des questionnaires adressés à certains camerounais à Douala le 15 Janvier 2019, à Yaoundé le 24 octobre 2020, à Ngaoundéré le 15 Mai 2021, à Bafoussam le 13 Juillet 2016.

<sup>27</sup> L'anthropologie spontanée à laquelle se livrent les populations se traduit par le fait que celles-ci se retrouvent en train de construire des liens culturels, coutumiers et ancestraux entre des ethnies apparemment dédifférenciées pour justifier leur proximité ou leur identité ethnique avec tel ou tel acteur politico-administratif. C'est ainsi que pour se présenter comme appartenant à la même ethnie qu'une élite politico-administrative et justifier par là même la fonction de représentation ethno-politique que remplit cette élite à leur endroit, certaines populations vont essayer de trouver à travers des explications, la proximité culturelle qu'il y aurait

revendiquer et clamer leur proximité ethnique avec l'entrepreneur ethno-politique nommé ou élu qu'elles considèrent comme leurs représentants ethno-politiques avec qui elles estiment avoir un « lien représentatif » (Bourdieu, 1981 : 7) dans la démocratie des communautés et des villages. Des motions de soutiens sont souvent écrites à l'endroit du pouvoir pour magnifier la nomination ou l'élection d'un frère ethnique à une position politique importante. Le jeu politique se déroule principalement au sein de l'espace constitué par les quatre grands ensembles ethno-régionaux qui forment le Cameroun.

### **2.2.2. L'inscription consentie des populations dans l'échiquier politique instituant quatre ensembles ethno-communautaires comme horizon indépassable de la gouvernance politique au Cameroun**

La consolidation par les élites et les médias de la structuration du champ de la participation politique autour de quatre grands groupes ethniques dont les *fang-béti*, les *sawa*, les *nordistes* et les *anglo-bami* (ou *grassfields*), est consentie par les populations qui elles-mêmes reproduisent les logiques de cette structuration qu'elles considèrent comme un horizon politique indépassable. Les populations sont convaincues que la participation politique ethnique ou la participation ethno-politique ne peut se faire que selon un savant dosage des représentants issus de quatre grands groupes ethniques de sorte que l'on assiste à un renforcement institutionnel de l'autochtonisation des positions politiques depuis quelques décennies (Ndock, 2019 :37). C'est ainsi que, bien que certains acteurs politiques appartiennent à des ethnies qui se retrouvent dans plusieurs régions, l'on essaie toujours de rattacher ces acteurs politiques à l'un des quatre grands groupes ethno-régionaux quitte à prendre en compte des processus d'assimilation ou de territorialisation ethnique.

Ainsi, le Ministre René Emmanuel Sadi, ancien secrétaire général du comité central du RDPC est ressortissant de Ngambè Tikar un arrondissement dont les natifs sont des *tikar* que l'on retrouve dans les zones jouxtant les régions du Centre (département du Mbam), de l'Ouest (département du Noun) et de l'Adamaoua. Mais puisqu'on ne saurait envisager un autre grand groupe ethnique qui

---

entre elles et ces élites quand bien même ceci ne serait pas une évidence faisant l'unanimité.

participerait au champ politique, on considère René Emmanuel Sadi comme un entrepreneur ethno-politique du groupe *fang-béti* malgré la spécificité de son ethnie vis-à-vis de ce grand groupe. L'institutionnalisation par la pratique des entrepreneurs ethno-politiques et par les populations de ces grands groupes comme seuls groupes véritablement légitimes pour la participation politique, fait entrevoir et fonctionner une progressive démocratie consociative entre les élites et les représentants de ces grands groupes ethniques. Les gbaya par exemple qui sont aussi bien présents dans la région de l'Adamaoua que dans la région de l'Est sont préférentiellement considérés comme autochtone de la région de l'Est dans laquelle leur représentation ethno-politique est davantage prise en compte au sein du grand groupe Centre-sud-est ou *fang beti* de manière assimilationniste.

La réception par les populations et les élites des conditions de possibilité de la participation politique davantage opératoire dans ces quatre grands groupes ethniques, a pu aussi être observée lorsque l'une des anciennes figures importantes du SDF à Douala et actuellement coordonateur du mouvement Kawtal, le *sawa* Albert Elimbi Lobe, a déclaré que le Président du Sénat Marcel Niat Njifenji ne pouvait pas assurer l'intérim en cas de vacance présidentielle soi-disant parce que les nordistes n'accepteraient pas que cela se produise, étant donné que le pouvoir est censé leur revenir après le départ de Paul Biya. Il pense que si les *fang-béti* et les nordistes laissaient le *bamiléké* Marcel Niat Njifenji assurer l'intérim comme le prévoit la Constitution de 1996, tous les *bamiléké* le soutiendraient afin qu'il s'accroche au pouvoir pour donner aussi finalement à ces derniers la possibilité de gérer le pouvoir politique global<sup>28</sup>. Les propos d'Albert Elimbi Lobe, traduisent la conviction qu'il a que, bien que la participation politique se joue entre les quatre groupes, elle ne se joue vraiment qu'entre les trois groupes hégémoniques *fang-béti*, *anglo-bami* ou *grassfield* et *nordiste*. Le débat actuel autour de la transition ou autour de l'après Biya a une forte polarisation ethno-régionale qui met en scène principalement les acteurs de ces trois groupes y compris dans les réseaux socio-numériques. Malgré la domination politique des trois groupes ethniques hégémoniques, l'inscription du groupe ethnique *sawa* dans l'échiquier de la représentation et de la participation politique,

---

<sup>28</sup>Propos tenus au cours de, l'Emission *cartes sur tables* du Mardi 6 Janvier 2015 dans la télévision privée camerounaise STV

en conformité avec le régime ethnicisé de représentation et de participation politiques, est loin de l'augure qui annonce « *la fin du pays* » (Coorebyter, 2011). Cette structuration ethnique du champ politique par les quatre complexes ethniques, participe plutôt de l'institutionnalisation progressive de la démocratie consociative et de la démocratie des communautés dans laquelle le citoyen ne se résume plus exclusivement à l'individu, mais où les communautés, relevant de l'ethnie ou des identités ethnolinguistiques, disposent aussi des droits citoyens formellement reconnus à leurs membres. L'espace de jeu et d'interactions ethno-politiques créé entre les entrepreneurs ethno-politiques *anglo-bamiléké*, *nordiste* et *fang-béti* est l'espace triangulaire de participation ethno-politique. Cet espace est le véritable espace de participation et de production politiques qui met en scène les véritables rapports de forces et de luttes de production des configurations politiques. Cet espace triangulaire n'est pas équilatéral comme le pense Roger Gabriel Nlep puisque les groupes ethno-régionaux n'ont pas les ressources mobilisées par ces groupes n'ont pas le même poids politique. Mais cet espace triangulaire qui est fluctuant, s'allonge et se transforme en espace losangé de participation ethno-politique à la suite de la prise en compte des entrepreneurs ethno-politiques appartenant à l'aire culturelle *sawa* dans le jeu ethnopolitique. On assiste sans doute à une relative dilatation du triangle équilatéral dont parlait Gabriel Nlep repris et systématisé par Fabien Nkot (Nkot, 2017 : 212). Cet espace losangé de participation ethno-politique met en lumière la scénographie des rapports politiques réels entre les quatre grands complexes ethniques qui sont des sortes d'ensembles politiques de la démocratie consociative.

Le consensus social par lequel se construit le régime ethnicisé de participation politique et de représentation politique résulte « avec le temps, des expériences partagées et des activités collectives variées [qui] finissent par constituer une vie collective » (Lacroix, 2001 :45). La démocratie consociative qui est « le type de démocratie le plus approprié pour des sociétés profondément divisées » à l'instar de la société camerounaise traversée par de nombreux clivages ethno-communautaires. Ces clivages ethno-communautaires structurent de façon déterminante l'activité politique et l'action publique dans ce pays (Lijphart, 1981).

Ainsi, si le rôle des élites est crucial dans la formation et la consolidation du régime consociatif, sa pérennisation n'est possible

que par le biais de l'adhésion des populations. L'adhésion des individus au régime ethnicisé de participation politique, n'a point besoin d'emporter la mobilisation de tout le monde pour que le régime perdure ; étant donné que tout régime est constitué des attitudes de consentement (consenters), des attitudes de dissension (dissenters) et des attitudes de neutralité ou d'assentiment (assenters) portées par des publics différenciés (Dobry, 1986 : 219). Ainsi l'existence d'un public n'exprimant pas son consentement vis-à-vis du régime ethnicisé de participation politique du fait de son désintérêt pour le jeu politique ou de son absence de compétence politique pour le jeu ethno-politique, ne constitue pas une délégitimation dudit régime. La présence des « assenters » « placé hors du jeu politique » (Dobry, 1986 : 220), concourt à constituer une scène des spectateurs nécessaires au maintien et à l'animation de la dramaturgie politique fonctionnant comme représentation symbolique du régime politique. Ce consensus à la fois socio-structurel et volontariste des « consenters » entraîne l'émergence d'une démocratie consociative appropriée spécifiquement au Cameroun tant par les entrepreneurs ethno-politiques que par les populations ethniquement différenciées qui la légitiment par leurs systèmes de représentations politiques. Cette démocratie consociative ou cette démocratie des communautés qui s'institutionnalise progressivement au Cameroun, opère tantôt à travers les entrepreneurs politiques ou les représentants du triangle équilatéral, tantôt entre les entrepreneurs politiques de la quadrature du triangle ethno-politique imposée par l'intervention du quatrième complexe ethno-communautaire dans le champ ethno-politique : le complexe *sama*.

### **Conclusion**

La cohésion sociale est contextuellement située. Au Cameroun, elle est portée par le régime ethnicisé de représentation et de participation politiques. L'institutionnalisation publique et la reconnaissance de ce régime comme cadre consenti d'actions politiques et de gouvernance politique informe le type de cohésion sociale que l'on observe au Cameroun. Les pratiques collectives et régulières que l'on observe en matière de représentation et de participation politiques tant par le haut que par le bas faisant intervenir les référents et ressorts ethno-communautaires comme soubassements sociologiques d'orientation décisive des comportements politiques, sont légitimées par leur reconnaissance

par les acteurs comme pratiques politiques « normales ». Il y a donc comme une sorte d'institutionnalisation de la loyauté et de l'attachement « civique » à la participation politique reposant sur des assises et des référentiels ethno-communautaires. La cohésion sociale ou la dynamique d'intégration dans une communauté politique, fût-elle multiculturelle, est une réalité qui repose sur la régulation multiculturelle des rapports autochtones/allogènes et sur le quasi consensus observé dans la représentation politique consociative autour des quatre grands ensembles ethno-communautaires comme horizon politique indépassable. L'on peut dire que la cohésion sociale se construit progressivement au Cameroun en puisant dans les structures ethno-communautaires qui structurent de façon décisive et déterminante les conduites et les perceptions politiques des camerounais dans l'espace public. Toute chose qui structure de manière implicite, la gouvernance partagée.

### **Bibliographie**

ABOUNA J. (2011), *Le pouvoir de l'ethnie. Introduction à l'ethnocratie*, Paris, L'Harmattan.

BAYART J.F. (1981), « Le politique par le bas. Questions de méthode », *Politique africaine*.

BAYART J.F. (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

BOURDIEU P. (1987), « De la règle aux stratégies » dans *Choses dites*, Paris, Editions de Minuit.

BOURDIEU P. (1981), « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 36-37, Pp. 3-24.

BOURDIEU P. (1978), « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 24.

BOURDIEU P. (1981), « Décrire et prescrire. Notes sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique », *Actes de la Recherches en sciences sociales*, Vol. 38. P. 69-73

BERGERON G. (1990), *Le petit traité de l'État*, Paris, Les presses universitaires de France, 263p.

CASTAIGNEDE M. (2014), *La régulation du partage du pouvoir politique au Liban. La logique communautaire dans le cadre des accords de*

Taïf, thèse pour le doctorat en science politique, université Montesquieu Bordeaux IV.

CASTEL R. (1991), « De l'ingérence à l'exclusion, la désaffiliation : précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in DONZELOT J. (1991) (dir), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Editions Esprit.

CASTEL R. (1996), « Les marginaux dans l'histoire », PAUGAM R. (1996) (dir), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, Editions la découverte.

COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), « Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique à propos de la démocratie », *Politique africaine*.

DAHL R. (1971), *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin.

De COOREBYTER V. (2011), « La Belgique entre compromis et ambiguïté », *Pouvoirs Revue d'études constitutionnelles et politiques*, n°136.

de TOCQUEVILLE A.(1951), *De la démocratie en Amérique*, Paris: Librairie Médicis.

DOBRY M. (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. P. 278.

DONZELOT J. (1994), *L'invention du social*, Paris, Editions du Seuil.

DULONG D. (2010), *La construction du champ politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

EASTON D. (1974), *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.

EDELMAN M. (1991), *Pièces et règles du jeu politique*, Edition du Seuil, Collection : La couleur des idées, Pars.

EKAMBI DIBONGUE G. (2005), « Autochtones et allogènes à Douala », *Janus*, 1<sup>ère</sup> année, n°1.

GAXIE D. (1987), « Le cens caché », *Réseaux*, Volume 5, n°22, pp. 29-51. Edition Le seuil.

GENIEYS W. (2006), « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, Vol. 56. P. 122.

HUFY M. *et al* (2007), *Jeux de gouvernance. Regards et réflexions sur un concept*, Genève, Karthala.

IHL O. (1993), « Civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et conflits*.

JOLY M. (2001), *Le souverainisme. Pour comprendre l'impasse européenne*, Paris, Xavier de Guibert, office d'édition impression librairie.

LACAM J.P. (1988), « Le politicien investisseur. Un mode d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, 38<sup>e</sup> année, pp. 23-47.

LACROIX J. (2001), *Michael WALZER. Le pluralisme et l'universel*, Paris, Editions Michalon.

LAGROYE J. (1991), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz.

LIJPHART A. (1981), « The Belgian example of cultural coexistence in comparative perspective » in LIJPHART A. (dir), *conflict and coexistence in Belgium. The dynamics of a culturally divided society*, Berkeley, Institute of international studies, University of California, 1981.

LIJPHART A. (1984), *Democracies: Pattern of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries*, New Haven: Yale University Press's. pp. 21-25.

MANDJACK A. (2011), « Le triangle équilatéral du Cameroun. L'hypothèse du pouvoir confisqué de Roger Gabriel NLEP », *JANUS, Revue de droit et de science politique*, n°3, pp.73-103.

MANDJACK A., NDOCK N.S. (2020), *Le clash permanent des groupes identitaires ? Lutttes d'appropriation hégémonique de l'État par les communautés ethniques au Cameroun*, Saint-Denis, Editions Connaissance et savoir.

MAHEU L. (1981), « Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social », *Revue Sociologie et sociétés*, Vol 15, n°1, pp.77-92.

MANIN B. (1996), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.

MARTIN D.C. (1992), « Le choix d'identité », *Revue française de science politique*, Vol. 42, n°4, pp. 582-593.

MBALLA C. (2020), « La gouvernance partagée : une réponse au modèle pyramidal africain », *vigieAfriques*, Vol.3, n°1.

MBONDA E.M. (2003), « La justice ethnique comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique » dans BOULAD-AYOUB D ; BONNEVILLE L (dir.), *Souverainetés en crise*, Québec, L'Harmattan/Les Presses de l'Université de Laval, 563.p.

MONIERE D., GUAY J.H. (1987), *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Québec/Amérique éditeur, 197 p.

MOUANGUE KOBILA J. (2009), *La protection des minorités et des peuples autochtones au Cameroun : Entre reconnaissance interne contrastée et consécration universelle réaffirmée*, Chennevières sur Marne, Dianioia.

MOUCHE I. (2008), « Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun », *L'anthropologue africain*, Vol. 15, n°1 et 2, pp. 61-100.

NDOCK N.S. (2020), « Chefferies traditionnelles en actes, désordre urbain et ordre ethno-politique », *Revue africaine de droit et de sciences politiques*, Vol. VIII, spécial bis 2020, pp.389-410

NDOCK N.S. (2019), « Gouverner par l'équilibre régional et ingénierie politique : Institutionnalisation de la représentation politique autochtone au Cameroun », *Vigie-Afrique*, vol.2, pp. 33-39.

NDOCK N.S. (2016), *Communautarisme politique et action publique ethno-communautaire. Essai de re-problématisation de l'État et du système de gouvernance politique à travers l'étude de la citoyenneté, de la participation politique et de la représentation politique*, thèse de doctorat Phd en science politique, Université de Douala, 27 Octobre 2016.

NGAYAP P.F. (1983), *Cameroun. Qui gouverne ? De Abidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.

NKOT P.F. (2017), *Dictionnaire de la politique au Cameroun*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval.

ONANA J. (2002), « Apprentissage, savoir-faire politiques et spécialisation de l'activité politique. Sociogenèse du métier parlementaire au Cameroun », *Polis/RCSP/CPSR, Revue camerounaise de science politique*, numéro spécial.

OTAYEK R. (1999), « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y a-t-il une exception africaine ? », *Autrepart*, pp. 5-22

RAWLS J. (1997), *Théorie de la justice sociale*, Seuil, 1997

ROCHER G. (1968), *Introduction à la sociologie générale. L'action sociale*, Editions NMH.

SCHNAPPER D. (1993), « La citoyenneté à l'épreuve : Les musulmans pendant la guerre du Golfe », *Revue française de science politique*, 43<sup>e</sup> année, n°2, PP. 187-208.

TAGUIEFF P.A. (2005), « Communauté et communautarisme : un défi pour la pensée républicaine », in BOUVET L *etal.* (2005), *Autour du communautarisme*, Paris, Cahiers du CEVIPOF, n°43.

TRIGANO S. (2005), « Les non-dits du débat français sur le communautarisme », BOUVET L *etal.* (2005), *Autour du communautarisme*, Paris, Cahiers du CEVIPOF, n°43.

WANDJI J.F (2011), « La décentralisation du pouvoir au Cameroun. Réflexions sur les réformes engagées entre 1996 et 2009 », *Janus*, n°3.

WIEVIORKA M. (2001), *La différence*, Paris, Les Editions Balland, 201p.